

1) Requalification et réaménagement des terrains rétrocédés par le ministère de la Défense à la ville de Brétigny (quartier La roseraie)

Contexte initial

Depuis 1938 les services militaires se sont implantés sur la commune de Brétigny sur Orge. La guerre à peine achevée, le Centre d'Essais en Vol s'implante sur l'aérodrome (octobre 1945), le lieu est alors connu sous le nom de Base Aérienne 217.

Pour loger ses militaires l'armée construit des logements, ou en réhabilite (pavillons canadiens qui datent de la 2^{ne} Guerre Mondiale) à proximité de la BA217.

Suite à la dissolution de la base (juin 2012) le ministère de la Défense doit rétrocéder courant janvier une partie des terrains de la BA217 (300 hectares sur 750 hectares) mais également une partie de son patrimoine situé sur la commune comme la Roseraie.

La commune de Brétigny sur Orge serait propriétaire d'une emprise foncière d'environ 6 000 m², située en face du quartier prioritaire politique de la ville, les Ardrets – Branly, bailleur I3F (cité des Ardrets, 301 logements, 15 bâtiments ; cité Édouard Branly 200 logements).

Cette emprise est enclavée entre le quartier prioritaire politique de la ville : les Ardrets et la cité Édouard Branly (carte ci-joint).

Le projet de requalification et d'intégration

La mise en œuvre de ce projet doit prendre en compte un partenariat fort avec le bailleur mais aussi travailler avec les habitants, particulièrement ceux des Adrets et Branly, via le conseil de quartier, pour que le projet soit accepté et compris par le plus grand nombre. Le positionnement du site de la Roseraie à l'intérieur du périmètre précité conduit à une réflexion qui doit faire converger cette emprise foncière à l'intérieur du périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le but d'associer et de valoriser les acteurs et les actions de ce quartier à partir d'un périmètre cohérent. La ville ne s'interdit pas de réfléchir à travailler avec un partenaire aménageur qui réponde au mieux à ses attentes d'intégration du quartier La Roseraie à l'ensemble du périmètre.

Les projets de la collectivité

Le quartier La Roseraie-les Ardrets est à proximité du pôle multimodal de la gare SNCF et du centre-ville. (5 minutes à pieds).

A proximité de la Roseraie et des Adrets se situent le collège Pablo Neruda, avec lequel la ville souhaite entamer un travail pour proposer des permanences de psychologues aux collégiens mais aussi aux élèves de l'école maternelle Jacqueline Auriol, qui deviendra un groupe scolaire en 2016.

- les autres opérateurs sociaux qui ont un rôle de cohésion sociale fort comme le centre socioculturel Mandela, le CCAS : ils interviennent de manière active sur ce quartier.

- le centre commercial Mermoz avec des commerces de proximité en pieds d'immeuble (pharmacie, boulangerie-point chaud, maison de la presse-tabac, coiffeur). La ville a recruté récemment un chargé de mission commerce pour soutenir les activités commerciales.

Le projet porté par la commune, dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, est un projet transversal de revitalisation globale, de redynamisation sociale et économique, d'équilibrage et de mixité sociale qui participera nécessairement au désenclavement et à l'intégration des Ardrets-Édouard Branly, le quartier prioritaire politique de la ville.

Les projets du bailleur I3F

Le bailleur I3F a des projets de réaménagements de son patrimoine bâti (résidentialisation) et des parties extérieures (réhabilitation des garages couverts).

Le bailleur travaille avec la ville sur un projet qui répond à l'ouverture vers la Roseraie et harmonise les modes de communication sur ce périmètre Ardrets-Roseraie-Branly.

Plusieurs thématiques du Contrat de ville sont présentes dans le projet : Emploi-insertion et développement Economique ; Habitat et Cadre de Vie ; Accès au Droit-Citoyenneté ; Cohésion sociale.

Les objectifs généraux du projet

Le projet est un projet de cohérence territorial global dont les objectifs généraux sont:

- de favoriser l'insertion socio-économique des habitants
- de soutenir le développement économique
- de rapprocher les services publics des habitants
- de favoriser le lien social et la participation citoyenne
- de faciliter la mobilité
- d'améliorer le cadre de vie

Le projet

La réalisation du projet nécessite environ **6 400 mètres carrés dont 3 400 m² dédiés à des projets structurants qui doivent accueillir :**

- La Mission locale et EDI Repères ; environ 1 000 m² (900 m² réhabilitation, 100 m² extension + sous sol 450m²)
- Une Maison des associations ; environ 1200 m² (1000m² réhabilitation, 200m² extension)
- Une Ecole des pompiers ; 200m²
- Une Maison des Assistantes Maternelles ; 250 m²
- Une Maison de la jeunesse ; 330 m²
- Le Point Information Jeunesse ; 100m²
- Une Maison de l'emploi et des entreprises ; 500m²
- 100 logements minimum (accession à la propriété, TVA 5,5% ou location)

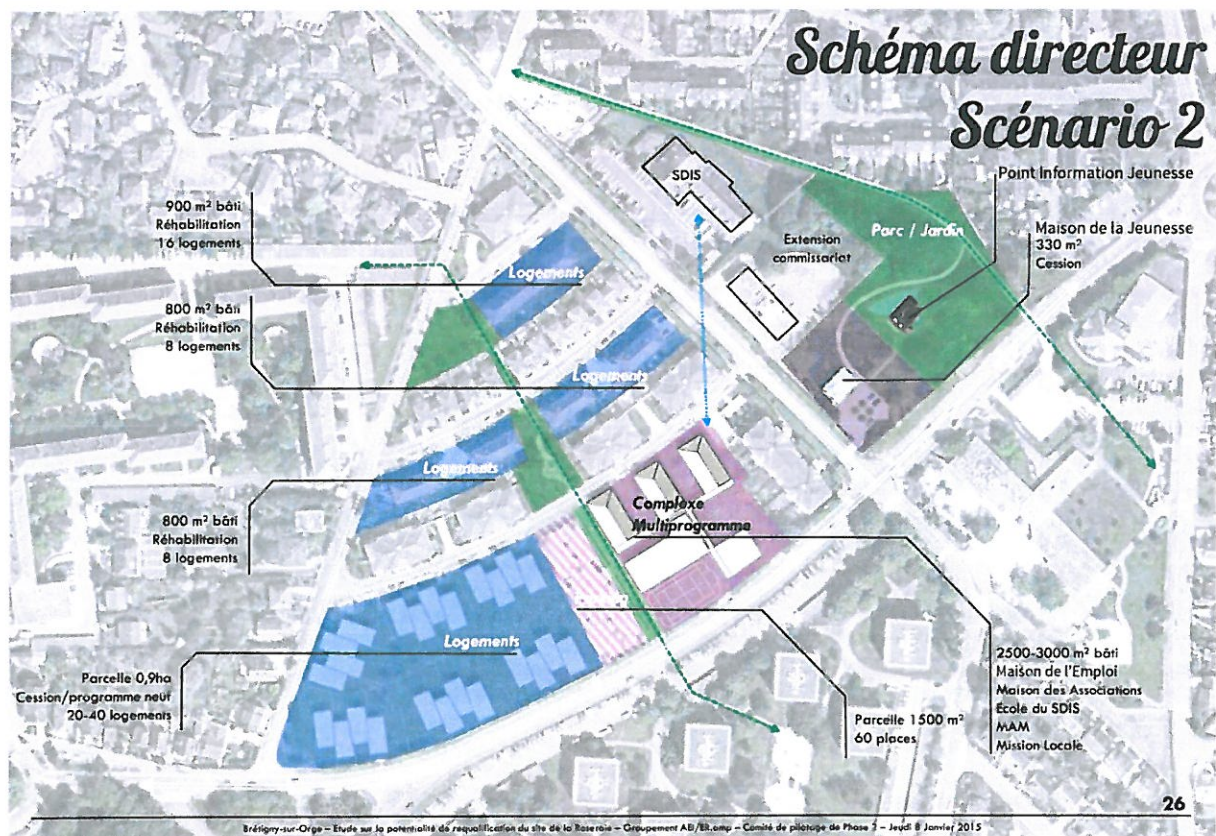
Ces mètres carrés correspondent à des équipements de services publics de proximité, des logements (réhabilités et neufs), des parkings, des voies de déplacement, des espaces extérieurs. Les normes d'accessibilité seront appliquées aux bâtis. Les mètres carrés restant seront vendus pour permettre la construction de logements.

Tableau synthétique de présentation du projet selon les usages envisagés

Localisation	Bâti actuel	Surface actuelle	Bâti souhaité	Type d'aménagement
parcelles 1 et 2	immeuble collectif habité	900 m ²	pas de modification d'utilisation	• Réhabilitation
	4 bâtiments (8 logements par bâtiments)	1600 m ²		• Réhabilitation
parcelle 3	5 groupes de doubles maisons	1300m ²	Complexe multi équipements : • Maison des Assistantes Maternelles • Ecole des sapeurs pompiers • Maison de l'Emploi et des entreprises (<i>dont financement ITI</i>) • Maison Musée • Mission Locale et association Repères • Deux salles polyvalentes • 90 places de stationnements • liaisons douces • 100 logements (accession à la propriété, TVA 5,5% ou location)	Construction d'un pôle multi services.
	6 logements individuels en bois	900 m ²		• Construction, création
	6 logements individuels structure dure	900 m ²		• Construction, création,
				• Construction, création, • Réhabilitation, déménagement • Construction, création • Construction, création, • Création, aménagement, • Construction, création
parcelle 4	bâtisse en meulière	330 m ²	• Maison de la Jeunesse	• Réhabilitation

	1 maison individuelle	100 m ²	• Point Information Jeunesse	• Réhabilitation, déménagement
les Ardrets	15 bâtiments (301 logements)			• Résidentialisation du bâti • Aménagement d'espaces verts • Réhabilitation des garages
	un city stade (propriété de la ville)			• Réhabilitation
Cité Édouard Branly	200 logements + terrain de sports extérieurs			• Réhabilitation des espaces extérieurs
Ecole Jacqueline Auriol	Travaux financés par la ville			• Réhabilitation, agrandissement, transformation groupe scolaire en

La carte ci-après permet d'apprécier l'effort d'aménagement d'infrastructures et de logements :



ESTIMATION FINANCIERE DU PROJET

Le projet présenté correspond à une estimation financière d'environ **11 millions d'euros en dépenses** et d'environ **9 millions d'euros en recettes**.

Dépenses : construction d'équipements publics, de logements, réhabilitation, aménagements d'espaces extérieurs, aménagement de liaisons piétonnières et d'espaces verts,

2) Réhabilitation du centre commercial La Fontaine et redynamisation du tissu associatif du Quartier Nord (Rosière-La Fontaine)

Contexte initial

Le Quartier Nord, qui regroupe les îlots Rosière et la Fontaine, est, dans le cadre du contrat de ville, un quartier en veille.

Le quartier Nord est enclavé ; une liaison douce Nord-centre-ville a été créée dans le cadre du CUCS 207-2009 pour raccrocher ce quartier au centre-ville.

Quatre bailleurs sont présents, en plus d'un tissu résidentiel privé ; localisés du nord au sud du quartier :

- le bailleur social OPIEVOY ; 27 bungalows
- le bailleur social France Habitation ; 143 logements
- le bailleur social ICF La Sablière ; 209 logements
- et l'ESH Vilogia ; 511 logements

Les gens du voyage sédentarisés ont bénéficié d'une opération de relogement dans de l'habitat adapté, dans le cadre d'une opération pilotée par OPIEVOY, accompagnée par l'Association Départementale des Gens du Voyage. Cette opération n'a pas bien été vécue par les locataires de France Habitation ; le bailleur a donc entrepris une réhabilitation de son patrimoine pour réduire les tensions.

Il y a peu d'interactions entre les habitants des différents patrimoines, il en résulte beaucoup d'incompréhension, de repli identitaire, voire religieux (présence d'une mosquée au voisinage immédiat de la MOUS d'habitat adapté).

L'école primaire Louise Michel, au cœur du quartier Rosière-La Fontaine, vit des problématiques d'incivilités importantes ; usage d'armes à feu, violence physique...l'Education Nationale a déployé le dispositif Centre d'aide et d'Accompagnement aux écoles et établissements (C2A2E) pour travailler sur la sécurisation, l'accompagnement et la prévention de l'établissement et de ses usagers : enseignants, élèves, parents sur l'année 2011-2012.

Les commerces du centre commercial La Fontaine : Point chaud, tabac-presse, pharmacie, auto-école une supérette sont confrontés quotidiennement à des problématiques d'incivilités et de sécurité (trafic de stupéfiants, squat des halls, quads...).

L'auto-école récemment installée au centre commercial a redonné un dynamisme mais des clients potentiels hésitent à s'y inscrire. La présence de groupes de jeunes majeurs et mineurs participent à créer un climat d'insécurité. Le gérant de l'auto-école souhaite se délocaliser pour que son commerce ne souffre plus de cette situation.

La supérette qui a ouvert en 2013 et au bord du dépôt de bilan, la fermeture de ce commerce pénaliserait les habitants du quartier Nord, en particulier ceux qui ne sont pas véhiculés et renforcerait le sentiment d'enclavement.

A noter que la présence d'un centre social, centre social La Fontaine, est un atout pour l'accompagnement des publics, l'accès aux actions culturelles et le développement d'initiatives citoyennes. Le centre social développe des actions d'appui à la parentalité (15, 1 % de familles monoparentales INSEE 2009).

Les objectifs des projets

Deux objectifs principaux : redynamiser le centre commercial et favoriser l'émergence d'un tissu associatif pérenne pour favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble.

L'appui des dispositifs de droit commun de l'Etat en matière de politique de la ville permettrait de soutenir les efforts de la ville : EPARECA, dispositif Adultes-relais, droit commun.

Le projet de réhabilitation du centre commercial La Fontaine

Le bailleur précédent en étroite partenariat avec la ville, via le centre social, a accompagné la création de fresques sur les murs du centre commercial pour faciliter son appropriation par les habitants.

Le nouveau bailleur, conscient des difficultés économique de ses locataires commerçants est dans une réflexion sur une réhabilitation de son patrimoine.

Les projets de la collectivité

La ville soutient déjà les associations qui s'investissent dans le quartier ; l'opération de nettoyage pilotée par le centre social et l'association ABSFAO concourt à l'appropriation des espaces par les résidents.

La commune souhaite :

- investir le champ du lien social en s'appuyant sur des personnes ressources
- conforter l'accompagnement à la parentalité
- réhabiliter l'école Louise Michel
- encourager le développement associatif et l'animation locale du quartier (recrutement d'un adulte relais ?).

Préambule :

Depuis la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, la dimension intercommunale de la politique de la Ville se voit renforcée par l'établissement de nouveaux contrats de ville qui définissent l'ensemble des axes d'intervention des quartiers prioritaires, mais également les moyens dédiés au développement de ces territoires.

Aussi, dans le contexte actuel d'élaboration du Contrat de Ville de la communauté **d'agglomération du Val d'Orge, la ville de Saint-Michel-sur-Orge se doit désormais de définir ses orientations stratégiques en faveur du développement urbain du quartier du Bois des Roches.**

Cette définition des priorités locales permettra la prise en compte dans le cadre du nouveau contrat de ville des nombreux enjeux de développement urbain encore présents sur le quartier du Bois des Roches, dont la requalification globale n'a pu être réalisée dans le cadre de l'ANRU n°1.

En effet, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 prévoit le financement d'opérations de restructuration urbaine dite « d'intérêt régional » au profit de quartiers prioritaires dont les dysfonctionnements urbains n'ont pu être traités dans le cadre de l'ANRU. L'identification de ces opérations s'établira à une échelle intercommunale via les contrats de ville.

Certainement moins ambitieuses que les premiers projets de renouvellement urbain lancés en 2007, ces nouvelles opérations dites « isolées » permettront néanmoins une requalification ciblée de nombreux quartiers prioritaires identifiés au sein de chaque communauté d'agglomération.

Dans cette perspective, il est aujourd'hui essentiel que les orientations stratégiques de développement urbain du quartier du Bois des Roches soient identifiées et priorisées, afin de s'assurer de la prise en compte des besoins de requalification urbaine de ce territoire.

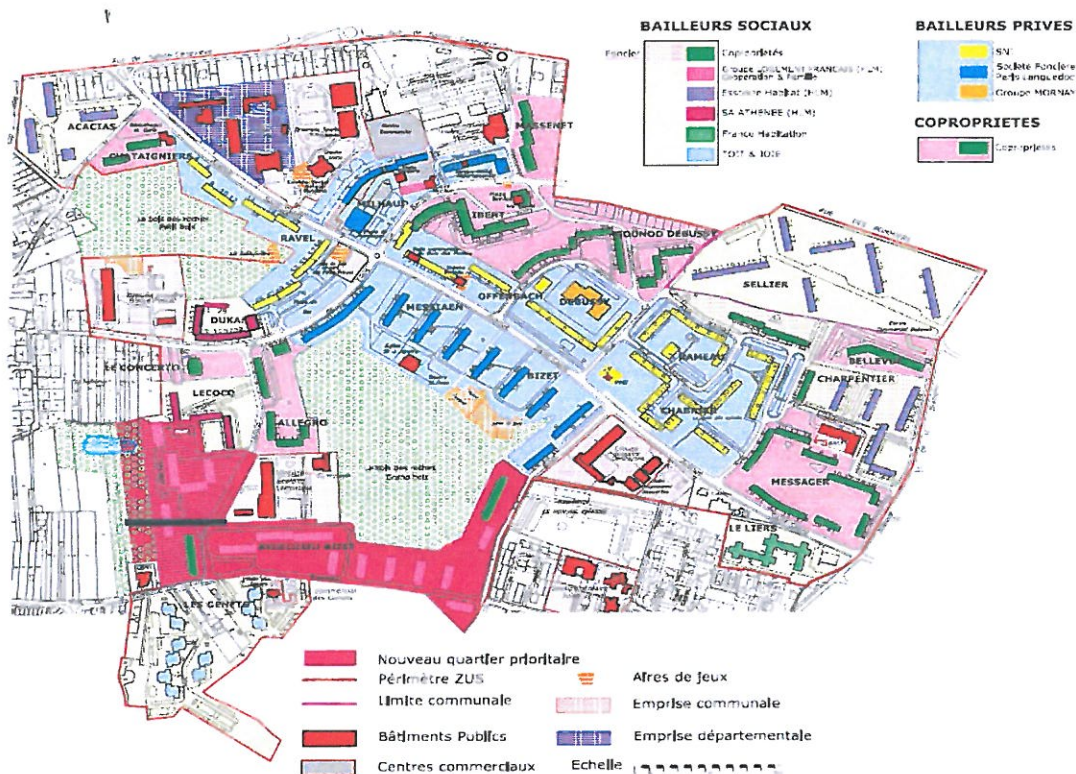
Point sur l'évolution des périmètres de la géographie prioritaire à Saint-Michel-sur-Orge

Suite à l'application de la nouvelle règle d'identification des quartiers prioritaires, effectuée sur le seul critère financier du revenu médian, la ZUS du Bois des Roches se voit réduite de plus de 2/3 de son territoire initial. Le nouveau quartier réglementaire se limite à présent à la seule résidence Boieldieu-Bizet du bailleur Coopération et famille, soit 353 logements.

A ce nouveau périmètre réglementaire (résidence Boieldieu-Bizet), s'ajoute également deux notions liées aux territoires « vécu » et celui de « veille » dont les caractéristiques sont les suivantes :

- territoire de veille : ancienne ZUS du Bois des Roches dans sa globalité, sur laquelle une veille active sera mise en place sur le plan de l'observation statistique,

- territoire vécu : sans délimitation géographique, il représente l'ensemble des structures, instances ou équipements de proximité, en dehors du périmètre réglementaire, dont les actions bénéficient majoritairement au public issu du quartier réglementaire (ex : Centre social, Centre commercial Grand Bois...).



Focus sur les enjeux territoriaux du quartier

Le logement et l'habitat : vers un processus global de déqualification des grands ensembles du Bois des Roches:

Outre la vulnérabilité socio-économique du quartier du Bois des Roches dont les indicateurs d'occupation traduisent une fragilité de niveau 3 sur 4 (barème de l'observatoire national des ZUS), plusieurs données de contexte en matière d'habitat révèlent la persistance d'un processus de déqualification des grands ensembles présents sur ce secteur.

Bien que le quartier du Bois des Roches puisse se targuer d'une certaine mixité résidentielle au regard de ses 3 500 logements répartis de manière harmonieuse entre parc social, logements locatifs libres et copropriétés, l'arrivée en fin de cycle technique de ses grands ensembles, jamais réhabilités, met en avant d'importants besoins de remise à niveau.

Construits avant 1974, date de la première réglementation thermique en France, plus de 75% du patrimoine existant fait état d'importantes carences en matière d'isolation et d'étanchéité des enveloppes bâties.

Les espaces extérieurs : entre complexité domaniale et conflits d'usage :

A l'instar de nombreux territoires prioritaires, la problématique du cadre de vie et de la gestion des espaces extérieurs est également très présente sur le quartier où aucun dispositif de type GUP (Gestion Urbaine de Proximité) n'a pu être développé à ce jour.

Organisé sur la base d'une trame viaire majoritairement privée, le parcellaire du Bois des Roches révèle une domanialité extrêmement complexe, dont le caractère privé de nombreux espaces urbains nuit à la mise en place d'une gestion concertée et harmonieuse du quartier.

Quant au plan de circulation, force est de constater qu'à différents niveaux du quartier, les voies piétonnes et automobiles se trouvent confusément entremêlées au détriment de la sécurité des piétons.

L'amélioration du cadre de vie et la restructuration de certaines voies et places à usage public, constituent un axe majeur de développement et conduira nécessairement à la mise en place d'un programme de redistribution foncière.

Les commerces de proximité : un besoin urgent de redynamisation

S'agissant du développement économique, la persistance d'un phénomène de désertification des commerces de proximité contribue également au processus de déqualification en cours sur le quartier. Paralysé dans le cadre d'une copropriété complexe et rigide, force est d'admettre que le centre commercial du Bois des Roches « Grand Bois » n'assure plus ses fonctions de centralité, d'animation urbaine et de lien social. Au regard des enjeux induits, la question de la restructuration de cet ensemble commercial, en faveur de sa redynamisation, constitue nécessairement une des lignes directrices majeures du plan d'action à définir.

Ainsi, à différents niveaux, le quartier du Bois des Roches fait état d'une situation de décrochage, qui s'accroît d'année en année, faute d'avoir pu bénéficier d'une intervention publique forte, coordonnée et adaptée aux problématiques locales.

Priorités d'intervention pour la période 2015-2020

Du quartier prioritaire, jusqu'au territoire vécu :

Dans un souci de cohérence territoriale et à l'aune des dysfonctionnements urbains observés sur l'ensemble du quartier du Bois des Roches, **la définition des axes d'intervention ne pourra se limiter au strict périmètre réglementaire.**

Elle s'effectuera à une échelle plus large, en faveur d'une requalification adaptée aux enjeux du site. Ainsi, bien que le quartier prioritaire constitue le cœur de cible de l'ensemble de cette démarche de requalification, l'intégration d'équipements ou de secteurs limitrophes en lien direct avec la notion de « territoire vécu », a été prise en compte.

Plan d'actions

Ciblée sur les dysfonctionnements majeurs du site et priorisée sur 3 secteurs, le plan d'actions se décline comme suit :

1^{er} secteur d'intervention : le quartier prioritaire (résidence Boieldieu- Bizet)

Objectif : Réhabiliter l'ensemble de la résidence Boieldieu-Bizet (353 logements) et requalifier ses espaces extérieurs.

Actions :

- En partenariat avec le bailleur Coopération et Famille, réaliser une étude pré-opérationnelle en vue de la définition du programme de travaux à engager.
- Engager un processus de rénovation globale des bâtiments sur le plan thermique avec isolation extérieure des enveloppes bâties et pose de VMC,
- Requalifier et revaloriser l'ensemble des espaces extérieurs jouxtant la résidence (résidentialisation).

Chiffrage estimatif de l'opération : *en cours de réalisation par le bailleur.*

2^{ème} secteur d'intervention : le centre commercial Grand Bois et ses abords (Places M. Carné et Berlioz, rues Massenet et Berlioz)

Objectif : Créer un espace de centralité, d'animation urbaine et commerciale au cœur du quartier (de la Place de Ber vers le mail Berlioz et la place M. Carné).

Plan d'actions :

- en partenariat avec l'Epareca, engager un audit commercial en faveur de la restructuration et la redynamisation du centre commercial Grand Bois,
- requalifier et revaloriser l'ensemble des espaces publics qui jouxtent le centre commercial (Places M. Carné et Berlioz, rues Massenet et Berlioz) par le renforcement de la dimension piétonne de ce secteur et la redistribution des nappes de stationnements,
- engager un processus de clarification et de redistribution foncière des espaces privés à usage public.

Chiffrage estimatif de l'opération :

	HT	TTC
BUDGET TOTAL DE L'OPERATION	2 642 000,00	3 170 400,00
PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
Mission de MOE	70 000,00	84 000,00
Diagnostiques sondages	6 000,00	7 200,00
Missions de Bureaux contrôles	12 000,00	14 400,00
Géomètre	15 000,00	18 000,00
Mission bureau de sol	14 000,00	16 800,00
TRAVAUX		
TRAVAUX DE L'OPERATION	2 525 000,00	3 030 000,00

3^{ème} secteur d'intervention : l'axe nord de l'avenue Saint-Saëns
 (de l'intersection rue de Ste-Geneviève/avenue St-Saëns jusqu'au rond-point de la place Puttlingen)

Objectif : Requalifier l'entrée nord du quartier et sécuriser le cheminement piéton des collégiens depuis le parvis de l'établissement jusqu'à la place Puttlingen.

Plan d'actions :

- Valoriser l'entrée du quartier par la réfection de l'axe nord de l'avenue Saint-Saëns,
- Créer une promenade piétonne et paysagée délimitant distinctement les circulations douces et automobiles,
- Réaménager l'ensemble du stationnement sur ce secteur en faveur d'une relocalisation des emplacements sur la chaussée, et non plus sur les trottoirs.

Chiffrage de l'opération :

	HT	TTC
BUDGET TOTAL DE L'OPERATION	843 000,00	1 011 600,00
PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
Mission de MOE	35 000,00	42 000,00
Diagnostiques sondages	6 000,00	7 200,00
Missions de Bureaux contrôles	6 000,00	7 200,00
Geometre	8 000,00	9 600,00
Mission bureau de sol	8 000,00	9 600,00
TRAVAUX		
TRAVAUX DE L'OPERATION	780 000,00	936 000,00

Alliant requalification urbaine et redynamisation socio-économique du quartier, cette démarche de rénovation urbaine ciblée et priorisée, s'inscrit dans un objectif d'opérationnalité sur 5 ans.

Opération d'intérêt régional envisagée sur le quartier des Aunettes : Requalification des espaces extérieurs, réhabilitation et extension du Centre Musical et Artistique et réhabilitation de la salle Wiener.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain 2014-2024 prévoit le financement d'opérations de restructuration urbaine dite « d'intérêt régional » au profit de quartiers prioritaires dont les dysfonctionnements urbains n'ont pu être traités dans le cadre de l'ANRU. L'identification de ces opérations s'établira à une échelle intercommunale via les contrats de ville.

Ces nouvelles opérations dites « isolées » permettront néanmoins une requalification ciblée de nombreux quartiers prioritaires identifiés au sein de chaque communauté d'agglomération.

Dans cette perspective, la commune de Fleury-Mérogis souhaite inscrire les orientations stratégiques de développement urbain du quartier des Aunettes, afin de s'assurer de la prise en compte des besoins de requalification urbaine de ce territoire.

1/ Eléments de contexte

⇒ *Eléments sur « l'identité » des Aunettes :*

Bailleur OSICA. Les espaces extérieurs sont propriétés de la commune de Fleury-Mérogis.

- **11 tours** (6 tours de 7 étages et 5 tours de 9 étages)
- Environ **1 100 habitants**, soit ¼ de la population de Fleury.
- Les moins de 25 ans = 42%
- Les plus de 65 ans = 4%
- Les couples avec enfants = 40% des ménages
- Les familles monoparentales = 26% des ménages
- 80% des travailleurs occupent des postes d'employés ou d'ouvriers
- 1/3 des demandeurs d'emploi de la ville résident aux Aunettes
- Des équipements publics au cœur du quartier : le Centre Musical et Artistique, la Salle Wiener, la nouvelle école Desnos.

⇒ **Eléments sur le Centre Musical et Artistique (CMA)**

Créé en 1971, le conservatoire municipal de musique et de danse de Fleury-Mérogis est devenu depuis septembre 1990 le Centre Musical et Artistique (CMA). Il propose aujourd'hui en son sein des enseignements artistiques vivants en musique, en danse, et en théâtre.

Le CMA est ouvert à tous, enfants et adultes, dès l'âge de 3 ans.

Son rayonnement territorial s'exprime au travers de ses taux de fréquentation, représentative de toutes les couches sociales de la population de Fleury-Mérogis, d'un partenariat d'éducation artistique en direction de l'ensemble du milieu scolaire conventionné entre la Ville et l'Inspection de Circonscription de l'Education Nationale de Sainte Geneviève des Bois, et par le développement d'un partenariat de

sensibilisation artistique avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux travaillant auprès de la petite enfance.

Sur le plan géographique, les locaux du CMA sont implantés depuis 1990 au cœur du quartier des Aunettes. Ce choix historique d'implantation s'est avéré des plus pertinent et cohérent du fait de la politique sociale et culturelle menée par la municipalité.

Compte tenu de la mission du CMA d'œuvrer en permanence à une démocratisation d'accès aux services proposés, cette implantation de proximité a encouragé la mise en œuvre depuis les années 2000 de projets spécifiques hors les murs en direction et/ou en association avec les populations des quartiers prioritaires « Politique de la Ville » (concerts chez l'habitant, participation à la Fête des Voisins, projet fédérateur « hors les murs »).

Une politique tarifaire très volontariste de la part de la commune, basée sur le quotient familial et permettant l'accès à la pratique artistique pour tous. Pour exemple, la pratique d'un instrument de musique pour la tranche de quotient la plus faible a un coût de 17,83 euros/trimestre.

Un rayonnement au-delà de la commune : sur 320 inscrits, 73% sont des habitants de la commune et 27% proviennent d'autres communes (14% CAVO, 12% Essonne hors CAVO et 1% hors Essonne) ;

Une fréquentation importante des publics issus du quartier réglementaire et du quartier en veille active : 19% résident aux Aunettes et 23% résident aux Résidences, constituant ainsi les deux premiers secteurs d'élèves inscrits au CMA, enfants et adultes confondus.

Une structure qui doit évoluer en cohérence avec les changements du quartier des Aunettes et la mutation de la ville. Cette mutation se traduira dans les quatre années à venir par le doublement de sa population, celle-ci allant passer de 5300 habitants aujourd'hui à près de 10 000 habitants en 2018, et par une refondation sociologique complète qu'il sera ainsi nécessaire d'accompagner.

⇒ *Eléments sur la salle Wiener*

La salle Wiener est mitoyenne du CMA, **située donc au cœur du quartier des Aunettes**.

D'une capacité d'accueil d'environ 100 personnes, pouvant être divisée en deux salles.

Un équipement utilisés par les associations et les services de la commune et qui **doit évoluer également en cohérence** avec les profonds changements du quartier des Aunettes et de la commune en général.

Retour sur la réhabilitation des Aunettes

La résidence des Aunettes, construite dans le début des années 1970 a fait l'objet d'une très importante réhabilitation pour laquelle les travaux ont été lancés en janvier 2012 et se sont achevés en 2014. Ces travaux de grandes ampleurs, d'une durée de 22 mois, ont permis de donner un nouveau visage aussi bien du point de vue des façades des bâtiments que de l'intérieur des appartements.

En effet, les 398 logements que compte la résidence ont fait l'objet de changements tels que : rénovation des salles de bains, des toilettes et des cuisines, réfection électrique, remplacement de la porte d'entrée et des menuiseries (double vitrage), etc.

Les parties communes des bâtiments ont également été rénovées : remplacement des portes, des revêtements des sols et faux plafonds, remise aux normes des installations électriques et pose de nouveaux éclairages, réfection complète des ascenseurs, etc.

Les 11 façades ont également été rénovées : pose d'isolation, de nouveau crépi, des bordures sur les fenêtres, volets, menuiserie, loggias, etc.

Cette importante réhabilitation a mobilisé de nombreux partenaires (le bailleur OSICA, la Caisse des dépôts, la commune) et le coût global de 13 millions d'euros a été assumé très majoritairement par le bailleur OSICA, la commune n'ayant pas pu bénéficier d'une opération ANRU. Ces travaux ont très nettement amélioré l'esthétique de la résidence qui s'intègre complètement aux nouveaux programmes de logements déployés au Joncs Marins.

2/ Les enjeux de l'opération intérêt régionale

Si cette réhabilitation a fortement amélioré la qualité des logements et des façades extérieures, l'état actuel des espaces extérieurs et de certains équipements publics tels que le CMA et la salle Wiener, ne permettent pas d'offrir aux habitants des Aunettes un cadre de vie harmonieux avec les lotissements des Joncs Marins et ne favorisent pas le lien et la mixité sociale au sein de cet espace.

Les élus et les services, accompagnés par le bureau d'étude Paul Grenn, ont mené une réflexion pour faire des propositions autour de la requalification des espaces publics des Aunettes. Une concertation a été engagée auprès des habitants du quartier. Cette concertation a eu lieu le mardi 4 novembre 19h, sous la forme d'une réunion publique pour avoir un premier échange avec les habitants. D'autres réunions pourront être programmées si besoin et ce projet sera suivi dans le cadre **des conseils citoyens**.

Les objectifs de cette opération d'intérêt régionale sont les suivants :

- **Susciter l'intérêt des habitants** des Aunettes par rapport à leur espace public, en espérant à terme **un meilleur respect**.
- **Intégrer les Aunettes dans un ensemble plus large**, comme étant un élément des Joncs Marins.
- **Favoriser le lien social et la mixité sociale**.
- **Répondre aux problèmes de stationnement** qui impactent la qualité de vie et sont **sources de conflits**.
- Permettre aux **équipements publics**, notamment le **CMA** et la **salle Wiener**, d'être en mesure **d'augmenter leur qualité de service et leur capacité d'accueil**.
- Inscrire ce projet dans une **démarche d'insertion** en intégrant une **clause d'insertion** au sein des marchés d'exécution liés à cette opération

3/ Les secteurs d'intervention

La requalification des espaces extérieurs des Aunettes

Le projet d'aménagement a pour objectif de relier harmonieusement le quartier des Aunettes à l'ensemble du projet de lotissement des Joncs Marins qui l'entoure, avec son cours et ses noues plantées (Rosa Parks), ses rues (Coulée verte, Césaire, Anais-Nin,...), ses parcs (Parc central et Bois des Chênes), ses

espaces de stationnement. Le but avéré est de prolonger l'esprit des aménagements extérieurs au sein du grand projet de quartier neuf, sans limite ni frontière, de manière à ne pas « marquer » de différence avec les Aunettes.

Le projet s'inscrit dans la continuité de la lourde réhabilitation de tous les logements, menée par Osica et livrée en 2014.

Il consiste à recréer et redéployer l'ensemble des places de parking qui ont été supprimées par la construction de logements neufs (lots 4), à retisser des circulations apaisées entre le quartier et les aménagements périphériques du lotissement communal, en créant notamment deux voies nouvelles et une placette piétonne de jonction avec le nouveau centre commercial.

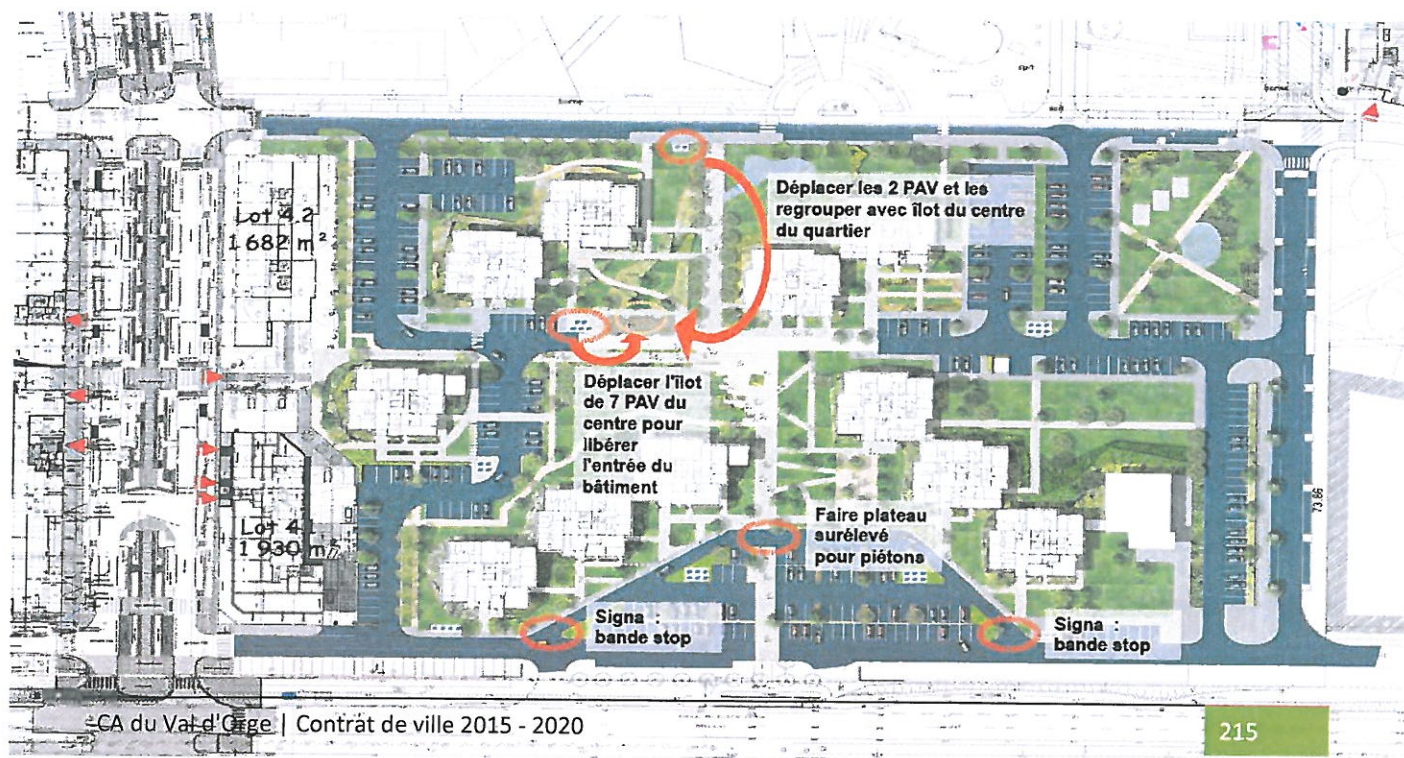
Les circulations piétonnes sont également restaurées et enrichies, elles convergent vers une place centrale, cœur de quartier, lieu public du « vivre ensemble », polarisé par une sculpture conservée et mise en valeur, datant de la construction des Aunettes. Tous les locaux étant en accès PMR (Personne à Mobilité Réduite), les liaisons douces qui seront mise en place seront en lien avec ces accès.

Une série d'espaces liés à des usages dédiés se déploie dans le projet ; chambre de verdure, pelouse ouverte, mini-square, placette, aire de jeux, parvis-pied de bâtiment, promenade d'agrément. Le projet vise également à simplifier les espaces, en supprimant par exemple une quantité d'éléments de mobilier devenus inutiles, encombrants et dévalorisants (bancs béton, clôture dégradée,...).

En synthèse, les extérieurs sont traités comme un grand jardin fleuri, simple de gestion, offrant l'agrément et la convivialité nécessaire, et distribuant l'ensemble des fonctions urbaines : se déplacer tous modes en sécurité, stationner, gérer ses déchets, se retrouver, se poser, se promener, jouer.

Coût estimé pour la requalification des espaces extérieurs : 2 634 000 euros TTC

⇒ **Projet envisagé et présenté aux habitants :**



La réhabilitation du Centre Musical et Artistique (CMA)

Le CMA est aujourd'hui reconnu comme un équipement phare de la municipalité, mais pâtit cependant d'un manque de moyens et d'espace pour pouvoir continuer à développer de nouveaux projets répondant aux objectifs municipaux. Un projet d'établissement 2014/2020 intitulé « De l'actuel Centre Musical et Artistique vers un Centre Municipal des Arts » a été élaboré, faisant un état des lieux précis de la structure et de ses objectifs opérationnels, identifiant les perspectives attendues et les outils d'évaluation. Ce projet d'établissement a été adopté en Conseil Municipal de la Ville de Fleury-Mérogis le 24 juin 2014.

Du point de vues des locaux, ce projet d'établissement précise notamment :

« **Sur le plan interne**, les locaux actuels, même s'ils démontrent des qualités de convivialité certaine au niveau de leur organisation spatiale, ne répondent déjà plus depuis plusieurs années aux nécessités et exigences du projet développé par le CMA :

- Usage sur polyvalent des salles de cours et de l'agora (activités danse, éveil, chœurs, théâtre, auditions, concerts, spectacles, écoles) lié à l'absence totale de salles de cours dédiées.
- Capacités d'accueil d'élèves et du public insuffisantes lors des manifestations publiques.
- Insuffisance de locaux techniques et de rangements.
- Problématiques structurelles d'isolation phonique et de confort acoustique liées à la vocation première de « Maison pour tous » du bâtiment occupé par le CMA.
- Défectuosité structurelle du système d'évacuation des eaux usées entraînant des remontées d'odeurs pestilentielle récurrentes
- Problématique de confort de travail et d'aération suffisante entre les cours et ateliers au niveau de l'agora du CMA, liée aux volets roulants extérieurs défectueux. »

Du point de vue des objectifs fonctionnels, le projet d'établissement indique notamment que :

- L'implantation prévue dans le nouveau quartier des *Joncs-Marins*, avoisinant le quartier des Aunettes, supposera un travail spécifique d'accompagnement de la population des Aunettes dans ce changement d'habitus, sur le plan particulier de l'autonomie de déplacement des enfants concernés.
- La capacité d'accueil des élèves devra être portée à 600 élèves

Enfin, un cahier des charges des nouveaux aménagements a également été élaboré dans le cadre du projet d'établissement, précisant les besoins au regard des espaces d'accueil et administratifs, des espaces de diffusion et des arts de la scène, des salles de cours, des espaces de musiques amplifiées et nouvelles technologies et des espaces d'arts plastiques.

Coût total estimé pour le CMA (réhabilitation lourde de l'existant et extension) : 2 045 050 euros TTC

La réhabilitation de la Salle Wiener

La salle Wiener étant mitoyenne du CMA, implantée au cœur du quartier des Aunettes, il semble indispensable de mener une réhabilitation de cet équipement pour maintenir une cohérence au niveau du quartier et permettre une offre de service adaptée à la mutation de l'espace. Le projet de réhabilitation de la salle Wiener est en cours d'élaboration.

Coût total estimé pour la salle Wiener : 240 000 euros TTC

**Coût total estimé pour l'Opération d'intérêt régionale sur le quartier des
Aunettes : 4 919 050 euros TTC**

Annexe 2 : Protocoles et conventions

- ✓ **Protocole cadre Entreprises et Quartiers**

- ✓ **Convention départementale avec la RATP (*déclinaison locale à venir*)**



PRÉFET DE L'ESSONNE

Préfet délégué pour l'égalité des chances

PROTOCOLE CADRE ENTREPRISES ET QUARTIERS

Les premiers partenaires en Essonne

- DASEN.
- DIRECCTE.
- Pôle emploi.
- Cap emploi 91, Missions locales.
- Le Conseil général de l'Essonne.
- L'Agglomération Evry Centre-Essonne.
- Bpifrance Financement, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat.
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, Confédération générale des petites et moyennes entreprises, Fédération française du bâtiment, Groupe des industries métallurgiques de la Région Parisienne, MEDEF.
- Aéroports de Paris, Air France, BNP Paribas, Carrefour, Coca-Cola Entreprise, Croix Blanche Développement*, EDF, ERDF*, Faurecia*, Kiosque à sandwiches*, Martin Brower*, Norbert Dentressangle*, Orange, la Poste, RATP, Safran, SNCF, Tice*.
- Les universités, grandes écoles et centres de formation : Centrale Paris, École de la 2ème chance, Ecole polytechnique, Faculté des métiers, IEP de Paris, Lycée Henri IV, Lycée Saint-Louis, Supélec, Télécom école de management, Télécom sud Paris, Université d'Evry, Université Paris-sud.
- Fondation un avenir ensemble.

N'ont pas donné suite à nos démarches : GDF Suez, La Société générale

Sont dans l'attente de la signature de leur convention nationale : Renault.

A indiqué son implication temporairement limitée aux territoires hors Essonne déjà impliqués : Microsoft.

*N'ont pas souhaité formaliser une implication spécifique au Département de l'Essonne : Prep.ENA, SANOFI**

(*) – Entreprises n'ayant pas signé la « charte entreprises et quartiers »

Textes de référence

- Charte entreprises et quartiers du 20 juin 2013 modifiée le 12 décembre 2013
- Nos quartiers ont du talent depuis 2008 sur l'ensemble de la région Île-de-France
- Plan Entrepreneurs des quartiers de décembre 2013
- Convention entre le ministère de l'emploi et le ministère de la ville du 25 avril 2013
- Convention entre Pôle emploi et le ministère de la ville du 30 avril 2013

En juin 2013, le ministre de la ville a signé avec 40 entreprises, la charte « Entreprises et quartiers ». A partir de cet engagement initial, des conventions spécifiques ont été signées avec la majeure partie d'entre elles et d'autres enseignes sont venues rejoindre cette dynamique. Fortement impliquées sur le territoire, ces entreprises, comme un grand nombre d'autres, ont accepté de formaliser un certain nombre d'engagements, au plus près des préoccupations sociales, humaines, économiques qui sont à la fois les leurs et celles des habitants concernés.

En Essonne, certaines d'entre elles, bien qu'engagées nationalement ou fortement impliquées sur tous les sujets qui préoccupent les quartiers et leurs habitants, n'ont pas encore été sollicitées ou n'ont pas souhaité rejoindre cette dynamique.

Ce texte est un cadre, évolutif dans la mesure où toute entreprise ou centre de formation qui le souhaite pourra rejoindre ce réseau, qui a vocation à agréger toutes les volontés prêtes à accompagner celles et ceux qui, dans les quartiers considérés comme particuliers, ont simplement envie qu'on y reconnaisse leur implication, leur talent, leur détermination.

Un travail plus spécifique pour adapter, ajuster ces principes aux petites et moyennes entreprises, aux très petites entreprises, à l'artisanat, sera également préparé.

La question simple qui se pose à nous, tous, est la suivante : Comment faire pour que rien ne distingue une personne d'une autre par rapport à sa créativité, son ambition, sa curiosité, son panache et que, pour le faire valoir, entendre, son chemin ne soit pas plus nouveau, plus compliqué que pour d'autres ?

Pour qu'une déclinaison pratique et concrète puisse être faite, des principes qui animent les premiers signataires de cette charte, nous avons souhaité réunir à la fois les acteurs publics (administrations d'Etat, chambres consulaires), les organismes représentatifs de professions, les institutions bancaires et naturellement les entreprises présentes sur le territoire et qui ont bien voulu s'impliquer dans ce dispositif.

Un socle commun, même si naturellement il doit s'adapter à la taille et aux activités de l'entreprise, a pu être trouvé. Il concerne leur engagement :

- auprès des acteurs de la réussite éducative et des établissements éducatifs situés sur le périmètre vécu de la nouvelle géographie prioritaire ;
- auprès des demandeurs d'emplois et des acteurs du Service public de l'emploi.

L'égalité entre les femmes et les hommes sera un fondement de l'action. Les points d'attention porteront sur l'encouragement à la mixité dans la formation professionnelle, dans la promotion de l'apprentissage, dans la sensibilisation à l'accès aux grandes écoles, à l'université et notamment aux filières scientifiques, au respect de la charte diversité et à la promotion de la charte égalité. Cette orientation entre, par ailleurs, en résonance avec les actions conduites par l'Education nationale afin de promouvoir l'égalité entre filles et garçons dans l'accès aux formations scientifiques (actions des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans les collèges, interventions dans des établissements de femmes dont la réussite dans le domaine scientifique est emblématique, etc.) et qui seront développées par ailleurs.

Pour beaucoup, il s'agit ici de mettre en avant leur implication déjà avérée. Toutefois, des échanges qui ont permis la signature de ce texte, il en ressortira des initiatives menées ici ou là qui vont permettre de déployer plus encore des actions là où elles n'existaient pas.

1 - Tous les ans, un échange sera organisé pour partager les « bonnes pratiques » et pour évoquer les freins à leur généralisation. Cette rencontre pilotée localement par les sous-préfets d'arrondissements s'accompagnera d'une réunion autour du Préfet délégué pour l'égalité des chances pour faciliter les relations entre les entreprises et l'Etat. Ces rendez-vous ne remplacent naturellement pas la relation privilégiée qui doit s'instaurer entre les membres du corps préfectoral et les entreprises pour faciliter leur développement et celui de l'emploi sur le territoire conformément aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre des « 50 mesures de simplification pour les entreprises » présentées le 14 avril 2014¹.

Cet engagement est un cadre qui a vocation à s'appliquer sur l'intégralité des territoires qui relèveront de la nouvelle géographie prioritaire, au regard des attentes qui seront formulées par les établissements scolaires, les missions locales et pôle emploi. Il figurera donc en annexe de chacun des nouveaux contrats de ville.

Naturellement, il s'accompagnera, territoire par territoire, de fiches spécifiques à chaque entreprise et à chaque établissement de formation ou d'études supérieures, pour ajuster au mieux l'implication de chacune et de chacun. Les entreprises et établissements pourront donc privilégier un certains nombres d'axes et de territoires sur lesquels ils souhaitent particulièrement ou exclusivement s'impliquer ; ils seront précisés dans chaque convention particulière.

Au cours de sa scolarité, chaque jeune doit ou peut être amené à formaliser une démarche qui le conduit à pouvoir être mis en contact avec les entreprises. Les moments forts de ce constat sont les suivants :

Le stage obligatoire réalisé en 3ème permet à l'élève de découvrir pendant quelques jours une entreprise ou une collectivité. Certains collèges entretiennent des relations suivies avec des entreprises afin de faciliter l'accès à des stages. Des dispositifs comme les 3ème DP3 ou les 3ème prépa pro visent la découverte de l'entreprise. Des actions comme *La semaine Ecole Entreprise* ou *La semaine de l'industrie* vont dans le même sens. L'accès à ce stage doit pouvoir s'appuyer sur diverses initiatives qui sont prises par différents partenaires : Plate-forme de stages et projet d'accompagnement des élèves dans leur recherche de stage de découverte professionnelle du Conseil général de l'Essonne, charte d'accueil des stagiaires et plaquette d'information de la CGPME, guide « tous ensemble pour un stage » de la Maison de l'emploi d'Évry Corbeil-Essonnes, réseau de 40 entreprises partenaires de la CCI.

¹ Dans cet esprit, en vue de recueillir vos observations, suggestions, de répondre aux questions que se posent les chefs d'entreprises et surtout d'accompagner et de soutenir l'ensemble des partenaires pouvant bénéficier des mesures du Pacte de responsabilité et de solidarité, l'Unité territoriale de l'Essonne de la DIRECCTE a mis en place une adresse courriel institutionnelle unique et dédiée: idf-ut.pacte-de-responsabilite@direccte.gouv.fr.

La CCI Essonne communique, informe et incite les entreprises à prendre des stagiaires par l'intermédiaire de :

- Son action liée à l'orientation tout au long de la vie, qui permet d'accueillir jeunes et familles lors de RDV individuels ou lors des ateliers « Mercredis de l'Apprentissage » pour les préparer à la recherche de stage
- Ses sites emploi/stage www.stage-essonne.com et www.essonne.cci.fr

La CGPME s'engage à faciliter la recherche de stage en réactualisant et adaptant la charte du tuteur et la plaquette type créées en partenariat avec un collègue essonnien.

Malgré ces initiatives, un certain nombre d'enfants se trouvent dans des situations qui les tiennent éloignés de telles opportunités.

A travers cet accord-cadre, les entreprises signataires s'engagent à permettre, pour chacune d'entre elle, à prendre en charge et à accompagner des jeunes. Les établissements scolaires impliqués dans ce dispositif veilleront à présenter les candidatures d'autant de filles que de garçons et, conjointement avec les entreprises partenaires, à renforcer et valoriser la place et le rôle des femmes et la mixité dans les secteurs porteurs d'emploi. Dans le cadre de chaque convention particulière, une concertation sera menée avec les chefs d'établissement pour répartir de façon cohérente les périodes d'accueil de stagiaires dans l'année.

2 - Concrètement, territoire par territoire, avec tous les partenaires directement concernés, un inventaire sera fait pour permettre au plus grand nombre, d'organiser dans le temps et dans l'espace cet accès au stage en entreprise.

Se préparer à l'apprentissage ou à l'alternance. L'un comme l'autre ne s'improvisent pas. Choisir sa formation, choisir un métier, choisir et être choisi par une entreprise, demande une réflexion en amont, bien avant la réussite à l'examen du baccalauréat pour certains, aussi tôt que possible pour ceux qui n'envisagent pas des études supérieures. L'Université d'Évry, la Faculté des métiers, les chambres consulaires, mais également les entreprises qui s'impliquent dans le cadre que nous mettons en place, interviendront en année de terminale, une première fois après les vacances de Noël, une seconde fois après les vacances de février, pour présenter les parcours qui peuvent être offerts et les démarches à entreprendre. Les entreprises consacreront chacune d'elle deux ½ journées à cette initiative. Un certain nombre d'autres acteurs tels que l'Université d'Évry, de Paris Sud, ainsi qu'un grand nombre d'acteurs institutionnels ou représentants de professions seront naturellement présents dans chacun des établissements.

3 - Chaque année, sous l'égide du Préfet délégué pour l'égalité des chances et/ou les sous-préfets d'arrondissements, une rencontre se tiendra pour caler le calendrier des actions.

Dans ce cadre, les différents intervenants s'engageront à promouvoir les métiers et formations qui sont les

moins attractives pour les jeunes filles, mais aussi pour les jeunes hommes afin d'ouvrir le champ des possibles et de favoriser la mixité. Des actions du type « conjuguer les métiers du bâtiment au féminin » seront valorisées.

4 - Pour autant, choisir une formation en alternance, un métier, une entreprise, ne doit pas se concentrer sur ces seules demi-journées. Ainsi les entreprises, sauf celles qui ont des contraintes particulières (habilitations, hygiène, sûreté, sécurité, etc.) , pourront organiser une après-midi portes-ouvertes destinées aux établissements (enseignants et élèves) impliqués dans ce projet. Les dispositifs apprentissage et alternance pourront être proposés ainsi que ceux de sensibilisation à l'entrepreneuriat à l'image du dispositif « Éveil à l'esprit d'entreprendre » mis en place par la CCI de l'Essonne.

Les syndicats représentatifs de professions présentes sur le département (CAPEB, CGPME, FFB, GIM RP, MEDEF,) proposeront quant à elles aux établissements scolaires des opérations qui pourront être déclinées au plus près du territoire présentant les différents métiers dont ils assurent la promotion (opération « artisans messagers » pour les classes de 3ème par exemple). Il sera en outre possible de s'appuyer notamment sur la CCI et la Chambre des métiers qui disposent d'un réseau d'entreprises mobilisables.

5 - Il s'agit ici d'organiser l'intervention des entreprises ou des écoles « post-bac » dans les établissements, d'accompagner l'accueil des professeurs, avec ou sans leurs classes dans les entreprises ou dans les écoles « post-bac ». Ici encore, chaque année, territoire par territoire, le préfet délégué et les sous-préfets coordonneront ce dispositif.

Depuis 2007, la CCI Essonne mène l'opération « Osez l'Apprentissage ». Elle enregistre de fait près de 4 000 contrats d'apprentissage par an (75% des contrats du département). A ce titre, elle a une mission d'information, de promotion et de développement de cette action, confirmée par une convention avec l'État. Ce qui a permis la nomination d'une personne en charge du développement de l'Apprentissage au sein même de l'Hôtel Consulaire. Ce conseiller d'orientation, depuis deux ans, reçoit les jeunes pour les préparer à la recherche d'entreprise, et dans certain cas le développeur de l'apprentissage peut proposer des contacts. En lien avec la Faculté des Métiers de l'Essonne, la CCI organise, une fois par an, une « nuit de l'apprentissage » destinée aux jeunes et aux familles.

De son côté, la Faculté des métiers de l'Essonne (FDME) a mis en place un dispositif « Passerelles » permettant à des jeunes de 15 à 25 ans de tous niveaux d'intégrer une formation en alternance et de réussir leur projet d'insertion professionnelle, en favorisant leur orientation, en les aidant à se forger un projet professionnel. Ces actions sont réalisées avec des partenaires extérieurs (CIO, Missions Locales, collèges) ainsi que les chargés de développement de la Faculté des Métiers.

En outre, pour accompagner ses apprentis dans la recherche d'entreprise, la FDME met en place tous les mercredis des ateliers et conférences sur les techniques de recherche d'emploi (TRE) qui permettent aux jeunes de travailler sur le comportement en entreprise, la simulation d'entretiens d'embauche, l'entraînement aux entretiens téléphoniques et la rédaction de CV et de lettres de motivation. La FDME propose d'organiser des séances de présentation des entreprises et de speed-recrutement.

Par ailleurs, la Région Île-de-France mobilise les moyens prévus dans le Contrat d'objectifs et de Moyens

en faveur de l'apprentissage. Elle cofinance deux postes équivalent temps plein (ETP) de développeurs de l'apprentissage territoriaux qui sont recrutés au sein des structures suivantes : 1 ETP Mission locale Sud Essonne, 1 ETP Mission locale Val d'Yerres Val de Seine. Outre ces 2 postes cofinancés au sein de 2 missions locales, 7 postes de développeurs financés par le conseil régional sont recrutés directement par les CFA.

La coordination de ces dispositifs se fera au niveau de chacune des agglomérations signataires des contrats de ville. L'harmonisation de toutes ces initiatives se fera par les services du Préfet délégué pour l'égalité des chances et ceux de la DIRECCTE.

6 – Tous les ans, à l'initiative du Préfet délégué et des sous-préfets d'arrondissements, la cohérence de la dynamique de ces dispositifs, seront ajustés pour qu'ils soient en phase avec les besoins des établissements de formation et des entreprises en lien avec le Conseil régional et le Directeur départemental des services de l'éducation nationale.

Il est fondamental de personnaliser les relations entre les entreprises impliquées dans ce dispositif et les acteurs institutionnels en charge de l'emploi.

7 – Chaque entreprise signataire de cette charte se verra désigner un correspondant unique à la DIRECCTE, à la mission locale, ou chez pôle emploi et cap emploi. De par sa connaissance des contraintes de l'entreprise, de par sa relation personnelle avec les acteurs de ces entreprises, les offres comme les propositions d'emploi pourront être mieux ajustées aux attentes et aux besoins de chacun. Dans le cadre des relations étroites entre les autorités préfectorales et les acteurs de l'emploi, un point sera fait trimestriellement sur ces questions et l'autorité préfectorale sera, pour le chef d'entreprise, le correspondant naturel du fonctionnement du dispositif, en complément des actions qu'elles mettent déjà en place et des relations qu'elles ont déjà établies avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Les contrats aidés.

Les dispositifs en faveur de l'emploi doivent continuer à monter en puissance et offrir, dans la durée, des situations stables notamment pour celles et ceux qui en sont le plus éloignés. Les CAE, les emplois d'avenir, les contrats de génération, les zones franches urbaines, les emplois francs : autant de dispositifs qui doivent être promus au plus près des territoires les plus en difficulté.

La CCI Essonne a une mission d'information des entreprises sur l'ensemble des dispositifs favorisant le développement de l'emploi. A ce titre elle promeut les contrats aidés et notamment le contrat de génération, les contrats d'alternance et les contrats d'avenir :

- Convention avec la DIRECCTE pour la mise en place de contrats dans les entreprises
- Appel d'offres AGEFOS pour les Contrats de génération
- Dossier FSE pour l'information et la promotion du CG
- Convention État pour le développement de l'Apprentissage

La CGPME également assurera la promotion des emplois aidés en présentant aux entreprises l'ensemble

des dispositifs existants en partenariat avec le développeur de l'alternance dans le cadre de la convention État-CGPME.

Le MEDEF mobilisera sa chargée de mission dédiée à la promotion des contrats aidés, contrats de génération et de professionnalisation auprès des entreprises.

8 – L'éventuelle complexité des dispositifs ne doit pas être supportée par celles et ceux qui peuvent offrir un emploi, une alternance, un stage. La Chambre de commerce et d'industrie, les organisations professionnelles s'engagent à relayer les interrogations qui peuvent être celles de leurs membres vers un correspondant qui sera désigné auprès de Cap emploi, des missions locales, de pôle emploi, de la DIRECCTE. Sans réponse sous trois semaines, le sous-préfet ou le Préfet délégué pourra être saisi par le président des structures représentatives.

Le tutorat / coaching / parrainage.

Pour différentes raisons, un grand nombre de jeunes en recherche d'emploi, parallèlement à l'accompagnement dont ils disposent auprès de Cap emploi, des missions locales et des agents de Pôle emploi, ont besoin d'un regard extérieur, d'une attention informelle, pour imaginer, concevoir, choisir la voie professionnelle qui peut être la leur.

Pour une durée qui ne peut être a priori figée, la présence d'une personne qui les guide dans leurs démarches, dans leur perception du monde de l'employabilité et de l'emploi, peut être utile.

9 - Chacune des entreprises et des partenaires représentatifs impliqués dans ce dispositif, en s'appuyant aussi sur les professionnels de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi 91) qui sont tout à la fois récepteurs et diffuseurs des offres d'emploi, désignera un certain nombre de ses salariés pour suivre et aiguiller, tutorer, parrainer, « marrainer » une ou un jeune. La présélection des candidats sera réalisée par les missions locales, en lien avec l'entreprise, la fondation « un avenir ensemble » et la personne qui voudra construire un tel lien. Les acteurs institutionnels de l'emploi veilleront à proposer autant de femmes que d'hommes pour bénéficier du tutorat ou l'assurer.

La création d'entreprise.

Dans le cadre de son action « Entrepreneuriat » la CCI Essonne mène des actions de :

- Sensibilisation des jeunes à la création d'entreprise
- Sensibilisation des enseignants sur le rôle et le fonctionnement de l'entreprise
 - Intervention dans les collèges et lycées et toute structure accueillant du public, mise à disposition des outils pédagogiques destinés à stimuler l'esprit d'entreprise, d'appréhender et expérimenter les différentes étapes de la création d'entreprise.
 - Mobilisation des chefs d'entreprises pour rapprocher le monde de « l'école » du monde économique.
 - Organisation des concours de création de mini-entreprises en partenariat avec l'Éducation Nationale

Il sera également possible de s'appuyer sur l'Institut du créateur repreneur d'entreprise du BTP (ICRE).

Fondamentalement deux questions se posent à un créateur d'entreprise : « mon idée est-elle bonne ? », « A quelles conditions mon projet pourrait être viable ? ».

10 - Pour répondre à la première question, chaque entreprise signataire pourra désigner une ou plusieurs personnes pour, au regard de leur propre compétence, recevoir, conseiller, comparer, juger le projet en ayant à l'esprit que si le projet semble pertinent, il pourra être accompagné et que si ce projet semble décalé par rapport à la réalité socio-économique, il ne doit pas engendrer de désillusion personnelle. Le traitement du projet lui-même, s'il est consistant, fera l'objet d'un suivi par la CCI. La relation avec le porteur de projet induira une implication des acteurs publics de l'emploi et éventuellement d'un « tuteur », parrain, etc. La CCI coordonnera ce dispositif et agira en amont pour réaliser la première expertise du projet.

L'un des objectifs de cette action visera la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Particulièrement faible en Essonne, il convient, avec les opérateurs concernés (CCI, Essonne active, etc.) d'en assurer la promotion auprès des jeunes, notamment à l'occasion de la semaine de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat féminin. D'autre part, il s'agira d'informer à la fois les femmes potentiellement bénéficiaires, et les partenaires bancaires, de l'existence du Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF).

L'État accompagnera financièrement ces actions.

11 - Pour répondre à la deuxième question, une fois un projet validé par un certain nombre d'acteurs, la Chambre de commerce et d'industrie (dispositif « Réussir en banlieue »), en lien avec un certain nombre de signataires de la charte, accompagnera des projets tout au long de leur mise en place et pendant la première année d'existence. Il s'agira d'être aux côtés de la personne qui entreprend pour l'aider à gérer la mise en œuvre et l'installation de son ambition notamment dans ses relations institutionnelles, administratives et financières.

Les jeunes diplômés.

Un double défi s'impose à tous : celui de l'employabilité des jeunes diplômés et notamment ceux originaires de quartiers considérés comme « difficiles » et celui de l'exemplarité de certains parcours au sein des quartiers dans lesquels ils ont vécu et obtenu leurs diplômes.

Ce travail de reconsidération de la personne et de son lieu de vie doit être un objectif qui impliquera évidemment les structures délivrant des diplômes post-baccalauréat : sont parties prenantes les universités, les grandes écoles et les centres de formation signataires de ce protocole. Nous devons également encourager les entreprises signataires à imaginer un dispositif attentif aux parcours qui surmontent certaines difficultés non liées à la qualité de leur formation, de leur diplôme ou de la volonté qui est la leur d'agir et d'être utile.

12 - Le groupe qui s'implique en signant cette charte pourra désigner un cadre de la direction





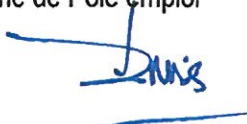

centrale des ressources humaines qui sera le correspondant du Préfet délégué pour l'égalité des Chances. Ensemble, ils construiront un dispositif permettant de signaler et d'accompagner les personnes qui peuvent correspondre aux ambitions économiques du groupe.

Dans un premier temps cette mise en rapport ne concernera que les titulaires de Master 2. Après cette expérimentation particulière, d'un commun accord, elle pourra être étendue aux titulaires d'un Master.

Fait à Evry, le 27 février 2015

la secrétaire d'État auprès du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Politique de la ville, Myriam EL KHOMRI.



<p>Le Préfet de l'Essonne</p>  <p>Bernard SCHMELTZ</p>	<p>Le Recteur de l'Académie de Versailles</p> <p>Pierre-Yves DUWOYE</p>
<p>Le Président du Conseil général de l'Essonne</p> <p>pb</p>  <p>Jérôme GUEDJ</p>	<p>Le Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre-Essonne</p>  <p>Francis CHOUAT</p>
<p>Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale</p>  <p>Lionel TARLET</p>	
<p>Le Directeur territorial Seine et Marne et intérim Essonne de Pôle emploi</p>  <p>Jean-Luc RAVIS</p>	<p>Le Délégué Financement Court Terme Bpifrance, société anonyme au capital de 759 916 144 €, dont le siège social est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de Créteil sous le N° 320 252 489, représentée par Monsieur Florent Lepert, Délégué Financement Court Terme, en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 25 février 2015</p>  <p>Florent LEPERT</p>

<p>Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne</p>  <p>Philippe LAVIALLE</p>	<p>Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne</p>  <p>Laurent MUNEROT</p>
<p>Le secrétaire général de la CAPEB</p> <p>Ludovic MIREMONT</p>	<p>Le Président de la CGPME</p>  <p>Olivier BOUDON <i>pour bris de glace</i></p>
<p>Le Président de la Fédération française du bâtiment</p> <p>Bernard TOULOUSE</p>	<p>Le Président du GIM Région Parisienne</p>  <p>Marc VENTRE</p>
<p>Le Président du MEDEF</p>  <p>Christian THEROND</p>	
<p>Le Président directeur général d'AEROPORTS DE PARIS</p>  <p>Augustin de ROMANET</p>	<p>Le Président directeur général d'AIR FRANCE</p>  <p>Frédéric GAGEY <i>per délégation</i></p>
<p>Le Directeur du projet banlieue BNP PARIBAS</p>  <p>Michel OFFREDO</p>	<p>La Directrice des ressources humaines CARREFOUR FRANCE</p>  <p>Isabelle CALVEZ</p>

<p>La vice-présidente affaires publiques et communication COCA-COLA ENTREPRISE</p> <p><i>Emmanuelle de Kerleau</i></p> <p>Emmanuelle de KERLEAU</p>	<p>Le Directeur adjoint d'EDF</p> <p><i>Eric Moline</i></p> <p>Eric MOLINIE</p>
<p>Le secrétaire général d'ERDF</p> <p><i>par délégation</i></p> <p><i>Jerôme LENOIR</i></p> <p>Michel DERDEVET</p>	<p>Le Président de FAURECIA</p> <p><i>Yann Delabrière</i></p> <p>Yann DELABRIERE</p>
<p>Le Directeur général du KIOSQUE A SANDWICHES</p> <p>Xavier POINTEAU</p>	<p>Le Directeur régional de MARTIN BROWER</p> <p><i>Stéphane Daguet</i></p> <p>Stéphane DAGUET</p>
<p>Les Directeurs de la région IDF</p> <p>NORBERT DENTRESSANGLE</p> <p>Division Logistique</p> <p><i>Division Transport</i></p> <p>Jérôme SAVOURE</p> <p>Eric LEBLOND</p>	<p>La Déléguée régionale Ile-de-France Sud et Est ORANGE</p> <p><i>Po Jean Luc TORCHE</i></p> <p>Marianne BRUNAT</p>
<p>La Directrice Régionale du Réseau et de la Banque Postale en Essonne</p> <p>Le Groupe LA POSTE</p> <p>Marlène SCHNEIDER</p>	<p>Le Responsable de Développement Territorial RATP</p> <p>Guy MICHEL</p>
<p>SAFRAN - Sagem Défense Sécurité</p> <p>SAFRAN - Snecma</p> <p>Directeur d'établissement de Massy</p> <p>Directeur d'établissement de Evry/Corbeil</p> <p>Pierre BEAUJEAN</p> <p>Patrice CAILLARD</p>	<p>Le Directeur de région SNCF PARIS RIVE GAUCHE</p> <p>Bertrand GOSSELIN</p>

Le Président de la TICE



Stéphane BEAUDET

Le Président de l'Association
CROIX BLANCHE DEVELOPPEMENT
Compagnie Phalsbourg



Philippe JOURNO

Le Président de la FONDATION
UN AVENIR ENSEMBLE



Jean-Louis GEORGELIN

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Orge



Olivier LEONHARDT